

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 10 août deux mille quinze à dix neuf heures trente.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
Mme Karyne Lambert Messier, conseillère no 4
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent: Monsieur Réjean Bernier, maire

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Robert Beauchamp.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19:30 par M. Robert Beauchamp, maire suppléant, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-08-132 Il est proposé par Marguerite Desrosiers, appuyé par Karyne Lambert Messier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

11.1 PONT D'ENTRÉE- PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR STÉPHANE BEAUPRÉ

11.2 RAPPORT D'INSPECTION- DEMANDE COUPE D'ARBRES- MONSIEUR RAYMOND BERNIER.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

15-08-133 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 , il est proposé par Rachel Barratt, appuyé par Karyne Lambert Messier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES :

4.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de juillet se chiffrent à 12 343,20\$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Les factures payées durant le mois juillet se chiffrent à 6 316,33\$

4.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

15-08-134

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2015 au montant de 40 750,86\$.

Il est proposé par Marguerite Desrosiers, appuyé par Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Christiane Janelle

4.3 DEMANDE SUBVENTION POUR LES NOUVEAUX NÉS

15-08-135

Il est proposé par la conseillère Rachel Barratt, appuyé par la conseillère Karyne Lambert Messier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser, dans le cadre de la politique de la famille, une subvention pour les nouveaux nés à monsieur Alexandre Duval et Véronique Forcier d'un montant de 100\$ pour la naissance de Félix Duval.

5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

5.1 SUBVENTION PIONEER POUR ACHAT CAMÉRA THERMIQUE

15-08-136

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu une subvention de 5 000\$ de la Compagnie Pioneer pour l'achat d'une caméra thermique;

En conséquence, il est proposé par Rachel Barratt, appuyé par Karyne Lambert Messier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat de la caméra thermique, entre autres, ainsi que pour des équipements nécessaires à leur travail s'il reste un solde non utilisé.

5.2 PROLONGATION TEMPORAIRE DES MANDATS DE PRÉVENTION DANS LA MRC DES MASKOUTAINS

15-08-137

Considérant que suite à la demande de la Ville de Saint-Hyacinthe pour mettre fin à l'entente inter municipale en matière de prévention incendie, trois municipalités ont refusé de mettre fin à cette entente sans compensation financière;

Considérant ce refus, la MRC des Maskoutains ne peut mettre fin à ladite entente;

Considérant qu'il y a prolongation des mandats de prévention selon les paramètres établis au mois de juin dernier;

En conséquence, malgré les informations reçues, il est proposé par Marguerite Desrosiers, appuyé par Karyne Lambert Messier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu cesse de faire les paiements à la MRC des Maskoutains pour les mandats de prévention.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.3 DEVIS POUR UNITÉ DE SECOURS

Suite à la présentation du devis pour l'unité de secours, tous les conseillers sont d'accord pour que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu demande des soumissions par invitation.

6. TRANSPORT ROUTIER :

6.1 SUBVENTION -AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

15-08-138

Considérant le Ministre des Transports du Québec a accordé une subvention de 12 000\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour les travaux de pavages à être exécutés dans le rang de l'Église Nord;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Chicoine, appuyé par Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense supplémentaire de 12 000\$ dans le projet de pavage rang de l'Église Nord.

7. HYGIÈNE DU MILIEU :

7.1 AIDE FINANCIÈRE POUR ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire, suite à l'analyse de la réclamation finale dans le projet d'assainissement des eaux usées, a établi l'aide financière à 2 358 402\$.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

8.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juillet. Cinq (5) constats d'infraction ont été donnés.

(2) permis ont été émis, dont 2 permis de rénovation pour un montant total de travaux estimés à 4 000\$.

8.2 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ-LAURENT BROUILLARD

15-08-139

Considérant qu'une décision a été rendue par la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec le 12 juillet 2011, sous le numéro 369693, afin d'autoriser l'aliénation en faveur de Ferme C.G. Morin Inc. du lot 3 218 744 ainsi que le lot 5 098 390 étant tous du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Richelieu;

Considérant que Ferme C.G. Morin Inc. ayant renoncé à acquérir ces lots 3 218 744 et 5 098 390, cadastre du Québec, cette situation implique de la part du demandeur de formuler auprès de la Commission une nouvelle demande pour donner lesdits lots à ses trois fils ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que le tout ne contrevient d'aucune façon au règlement d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Karyne Lambert Messier, appuyé par Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la CPTAQ d'accorder l'autorisation demandée.

8.3 DEMANDE PAR MARTIN STEPHENS D'ÉMONDAGE DES ARBRES MITOYENS AVEC LE BUREAU MUNICIPAL

Considérant que monsieur Martin Stephens a fait la demande pour émonder les arbres mitoyens avec le bureau municipal;

Considérant qu'il reste des informations à obtenir et vérifier;

En conséquence, la demande sera reportée à la prochaine réunion du conseil, soit au mois de septembre 2015.

9. LOISIRS ET CULTURE :

9.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

À la demande des parents, le comité des loisirs offre deux semaines supplémentaires de camp de jour pour les enfants de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, pour un total de neuf semaines, comparativement à sept semaines pour l'an dernier.

Suite à l'activité tenue le 9 août du Tour Cycliste, celle-ci a été quelque peu moins populaire, mais très appréciée de tous. Il y a eu quelques lacunes au niveau de la signalisation; les organisateurs vont y remédier pour l'an prochain.

9.2 RAPPORT D'INSPECTION DU PARC DE L'ESPOIR

La municipalité dépose le rapport d'inspection qui permettra de faire paraître notre parc dans un site général sur les parcs municipaux. Suite à l'inspection, certaines anomalies mineures ont été constatées. Certains travaux d'entretien devraient être effectués afin de respecter les critères de conformité.

Le comité des loisirs prendra en charge les problèmes constatés, ainsi que les problèmes de guêpes de sable.

9.3 CONTRAT DE TRAVAIL DE MARIE-SOLEIL GAUDREAU

15-08-140

Considérant qu'il y a eu de modifier le contrat de travail de Madame Marie Soleil Gaudreau;

Considérant que les nouvelles conditions de travail ainsi que le traitement et les bénéfices marginaux sont consignés dans ce nouveau contrat de travail;

En conséquence, il est proposé par Marguerite Desrosiers, appuyé par Karyne Lambert Messier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le représentant de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à signer le contrat de travail.

9.4 CONTRAT DE TRAVAIL DE MANUEL CARPENTIER

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

15-08-141

Considérant que la municipalité a procédé à l'embauche de Monsieur Manuel Carpentier pour occuper les fonctions de Marie-Soleil Gaudreau, agente en développement en loisirs, durant son congé de maternité;

Considérant que les parties désirent consigner dans un contrat les conditions de travail ainsi que le traitement et les bénéfices marginaux;

En conséquence, il est proposé par Karyne Lambert Messier, appuyé par Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le représentant de la Municipalité à signer le contrat de travail.

10. POINT D'INFORMATION :

10.1 Copie de la résolution de la municipalité de Saint-Aimé concernant le remplacement du congé de maternité de Marie-Soleil Gaudreau ainsi que de l'embauche de Manuel Carpentier.

10.2 Copie de la résolution de la municipalité de Saint-Louis concernant le remplacement du congé de maternité de Marie-Soleil Gaudreau ainsi que de l'embauche de Manuel Carpentier.

10.3 Plan de développement de la zone agricole maskoutaine de la MRC des Maskoutains-Adoption.

10.4 Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) - Résolution 15-07-183 CLD les Maskoutains concernant la résiliation.

10.5 Compétence des opérateurs de stations municipales d'épuration.

10.6 Réglementation des câbles d'accès à une propriété-Rapport du coroner.

10.7 Résolution numéro 15-07-191 Cours d'eau Champagne et Principal et Ruisseau des Chênes.

10.8 Nouveau directeur régional de la Montérégie du ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

10.9 Résolution - Entente en matière de prévention incendie de la Ville de Saint-Pie.

10.10 Actions de protection des bandes riveraines.

11. SUJET DIVERS

11.1 PONT D'ENTRÉE- DEMEURE DE MONSIEUR STÉPHANE BEAUPRÉ

15-08-142

Considérant que monsieur Stéphane Beaupré a fait la demande auprès de la MRC des Maskoutains pour faire nettoyer son cour d'eau, soit le Ruisseau des Chênes;

Considérant que sa demande a été acceptée;

Considérant que cette demande occasionnera des coûts d'installation et d'achat de ponceaux qui respecteront les normes fournies par la MRC;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu utilise les entrées charretières pour les camions publics et autobus;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que Monsieur Stéphane Beaupré a demandé une contribution à la Municipalité pour les frais d'achats du ponceau;

En conséquence, il est proposé par Rachel Barratt, appuyé par Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que la Municipalité débourse 30% des frais occasionnés, soit les frais non remboursés par le MAPAQ, en contribution au projet, à condition que monsieur Stéphane Beaupré signe un contrat notarié de 25 ans pour droit de passage.

11.2 RAPPORT D'INSPECTION- DEMANDE COUPE D'ARBRES- MONSIEUR RAYMOND BERNIER.

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment, monsieur Francis Côté, a été présenté à monsieur Raymond Bernier concernant sa plainte formulée pour les arbres. Aucun recours n'est possible. Le règlement a été remis à celui-ci.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire suppléant, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15-08-143

Il est proposé par Marguerite Desrosiers, appuyé par Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20:30.

Maire suppléant

Secrétaire de l'assemblée